Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022084SCAER-AR

Département du Finistère

DEL 2022/084

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 06 Juillet à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 20 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves LE GOFF, Hélène LE BOURHIS, Robert RAOUL, Martine BOUCHER, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Fabienne CAILLAREC, Ludovic RUHIER, Frédéric MICHEL, Jean-Pierre GUILLOU, Anne-Laure LE GRAND, Delphine BOUGUENNEC, Michel GARO, Isabelle QUELVEN, Roland SAINT-JORE, Cédric GOUIFFES, Marie-Antoinette PEDRONO, Christian CARDUNER, Jean Michel LEMIEUX, Marie-Josée CANEVET.

ABSENTS EXCUSES : Jean-François LE MAT, Marie-Pierre GIRE, Frédéric LE BEUX, Anne LE GALL, Didier MORGANT, Pierrette LE FLOCH, qui ont donné respectivement procuration à Marie-Antoinette PEDRONO, Hélène LE BOURHIS, Guy FAOUCHER, Danielle LE GALL, Jean-Yves LE GOFF, Christian CARDUNER.

ABSENTS : Marine SENECHAL, Pascale DUFLEIT, Jacqueline SABATIER,

Monsieur Cédric GOUIFFES a été élu Secrétaire.

DEL 06.07.2022 / 2022/084 : MÉDIATHÈQUE : AVENANTS AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UNE MÉDIATHÈQUE :

RAPPORTEUR Mme BOUCHER,

Il est rappelé à l'assemblée que pour réaliser la future Médiathèque, la commune de Scaër, a lancé un appel d'offre et notifié le marché du lot N°3 de CHARPENTE BOIS à l'entreprise MCA SCOP, en date du 26 Mars 2020.

Du fait de la crise sanitaire exceptionnelle au niveau international et de la flambée du prix des matériaux et notamment le bois, des ajustements s'avèrent nécessaires afin de pouvoir mener à bien ce projet.

Le dossier est donc retravaillé par MCA SCOP, afin d'apporter une modification des panneaux de sous-face extérieures prévues en contreplaqué peint, en panneaux FUNDERMAX UNI.

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022084SCAER-AR

Il convient de prendre en compte les incidences financières de l'avenant N°2 du Lot N°3 :

	Montant initial du Marché Public	Montant de l'avenant N°1 – Délibération N° 2021 087 du 20 10 2021	Montant de l'avenant N°2	Nouveau Montant du Marché Public
Montant H.T	64 248.09 €	17 474.63 €	967.86€	82 690586 €
Taux de la T.V.A	20%	20 %	20 %	20 %
Montant T.T.C	77 097.71 €	20 969.56 €	1 161,43 €	99 228,70 €

Ensuite, la commune de Scaër, a lancé un appel d'offre et notifié le marché du lot N°12 de CHAUFFAGE – VENTILLATION - CLIMATISATION à l'entreprise GROUPE KERJEAN, en date du 26 Mars 2020.

Le dossier est donc retravaillé par LE GROUPE KERJEAN, afin d'apporter une modification du réseau de chauffage entre local CTA et local chaufferie : remplacement de la canalisation en PE par un réseau enterré pré-isolé, Suppression des climatisations dans le local baie de brassage, Ajout d'un ventilateur de gaine dans local baie de brassage y compris conduits et raccordements.
Il convient de prendre en compte les modifications apportées par l'avenant N°1 du Lot N°12 sans aucune incidence financière pour ce lot.

	Montant initial du Marché Public	Montant de l'avenant N°1	Nouveau Montant du Marché Public
Montant H.T	97 978,29 €	0 €	97 978,29 €
Taux de la T.V.A	20%	0 %	/
Montant T.T.C	117 573, 95 €	0 €	117 573, 95 €

VU l'exposé de Mme BOUCHER,

VU la délibération 2019/023 portant construction d'une médiathèque,

VU l'avis favorable de la commission « RESSOURCES » en date du 29 Juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 029-212902746-20220707-A2022084SCAER-AR

DE VALIDER les modifications introduites par l'avenant N°2 du Lot N°3 et l'avenant N°1 du Lot N°12,

D'AUTORISER le maire à signer les avenants tels que présentés, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution,

D'AJUSTER les crédits correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER